

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 10 NOVEMBRE 2025, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D’OCTOBRE 2025
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 octobre 2025
 - 5.3 Adoption du calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal
 - 5.4 Formation des comités municipaux 2025-2029
 - 5.5 Nomination d’un maire suppléant et d’un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC
 - 5.6 Correction de la résolution 2025-09-223 autorisant la demande d’émission d’un financement temporaire à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog
6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
 - 6.1 Programme d’aide financière dans le cadre du programme Véloce III – volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif
 - 6.2 Octroi d’un mandat de services professionnels en ingénierie pour accompagnement dans les démarches du programme Véloce III – Volet 2 pour la réfection du sentier Louise-Portal
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Signature d’une entente dans le cadre du programme de financement récurrent des services de premiers répondants
 - 7.2 Ajustement de la compensation monétaire tenant lieu de vacances du directeur du service incendie
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Demande de subvention au Volet 1 du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2025
 - 8.2 Embauche contractuelle au poste de journalier aux travaux publics (remplacement d’un congé maladie)
 - 8.3 Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 et réception définitive des travaux de construction d’une passerelle sur le sentier Louise-Portal
 - 8.4 Autorisation de paiement de la facture du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc (MELCCFP) relativement au traitement des sols contaminés lors de la construction de la passerelle sur le sentier Louise-Portal
 - 8.5 Autorisation de paiement du décompte progressif no 1 des travaux de pavage du chemin d’Orford-sur-le-lac
 - 8.6 Autorisation du paiement no 1 des travaux de remplacement de la conduite d’aération à l’usine d’épuration
 - 8.7 Acceptation de paiement du décompte progressif no 3 des travaux de construction du garage municipal
 - 8.8 Acceptation de paiement du décompte progressif no 1 des travaux de fondation des terrains de tennis et de basketball au parc Normand

8.9 Signature d'un acte de servitude de passage

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
Aucun point

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME
10.1 Liste des permis de construction émis en octobre 2025

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d’Eastman siège en séance ordinaire ce 10 novembre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire ainsi que la conseillère Agnès Mager Grandmaison et les conseillers Yves Boileau, Serge Meunier, Charles Simard et Richard Voisine.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d’assemblée. La mairesse demande un moment de silence pour le décès de M. Marco Lavoie. Ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 19 h 00.

Résolution
2025-11-270

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 avec le retrait du point suivant :

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Et l’ajout des points suivants :

5.6 Nomination d’un élu à la Table de concertation des aînés de la MRC de Memphrémagog et responsable de la démarche MADA

5.7 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D’OCTOBRE 2025

Résolution
2025-11-271

Il est proposé par le conseiller Charles Simard

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 23 septembre et le 6 novembre 2025.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d’ouverture en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt de la liste des déboursés au 31 octobre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 octobre 2025 pour un montant totalisant 1 250 918,17 \$ comprenant notamment un montant de 308 252 \$ pour les services de la SQ, un montant de 193 030 \$ pour le décompte progressif no 2 des travaux de construction du garage municipal, un montant de 79 617 \$ pour le pavage du chemin d’Orford-sur-le-lac et 88 139 \$ pour un versement du contrat de vidange des fosses septiques. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Résolution
2025-11-272

5.2 Adoption du calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune d’elles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D’adopter le calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal qui se tiendront à compter de 19h30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman comme suit :

Lundi 12 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 2 février	Lundi 3 août
Lundi 2 mars	Mardi 8 septembre
Mardi 7 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1er juin	Lundi 7 décembre

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-273

5.3 Formation des comités municipaux 2025-2029

ATTENDU QU’il y a lieu pour le conseil, à la suite de l’élection municipale du 2 novembre 2025, de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

DE nommer les membres du conseil qui siègeront aux comités suivants :

COMITÉS	MEMBRES DU CONSEIL
Administratif	Serge Meunier Heidi Fortin
Art et culture	Nathalie Lemaire
Bibliothèque	Nathalie Lemaire
Communication et Trait d’union	Agnès Mager Grandmaison

Démolition	Charles Simard Richard Voisine Heidi Fortin
Environnement (CCE)	Heidi Fortin (présidente) Serge Meunier
Loisirs, parcs et vie communautaire	Yves Boileau
Patrimoine et paysage	Heidi Fortin
Politique Famille et Aînés	Yves Boileau Serge Meunier
Sécurité publique et SST	Yves Boileau
Tourisme et vitalité économique	Agnès Mager Grandmaison
Transport actif et collectif	Agnès Mager Grandmaison
Travaux publics	Charles Simard
Urbanisme (CCU)	Charles Simard (président) Richard Voisine

Résolution
2025-11-274

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC

Il est proposé par le conseiller Serge Meunier

DE nommer M. Yves Boileau comme maire suppléant de la Municipalité d'Eastman et ce, pour la période du 11 novembre 2025 au 6 juillet 2026;

DE nommer M. Charles Simard à titre de substitut de la mairesse de la Municipalité d'Eastman pour siéger aux réunions du conseil de la MRC lors de l'absence de cette dernière et ce, pour une période de quatre (4) ans;

D'autoriser la mairesse, Nathalie Lemaire ou le maire suppléant, M. Yves Boileau et le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Lise Coupal, à agir à titre de signataires des comptes de la Municipalité, à partir du 11 novembre 2025;

ET QUE deux de ces quatre (4) signatures soient et sont requises pour donner effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-275

5.5 Correction de la résolution 2025-09-223 autorisant la demande d'émission d'un financement temporaire à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog

ATTENDU la résolution 2025-09-223 autorisant la demande d'émission d'un financement temporaire au montant de 5 000 000 \$ lié au règlement d'emprunt no 2025-07 à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le montant demandé en financement temporaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Meunier

D'autoriser la demande d'émission d'un financement temporaire à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog d'un montant de **4 994 875 \$** lié au règlement

d'emprunt no 2025-07 décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts;

ET D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis à la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-11-276**

5.6 Nomination d'un élu à la Table de concertation des aînés de la MRC de Memphrémagog et responsable de la démarche MADA

Il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

DE nommer le conseiller Yves Boileau pour représenter la Municipalité d'Eastman en tant que membre de la Table de concertation des aînés de la MRC de Memphrémagog et responsable de la démarche MADA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.7 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion du conseil.

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME

**Résolution
2025-11-277**

6.1 Programme d'aide financière dans le cadre du programme Véloce III – volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman souhaite déposer une demande d'aide financière au Programme Véloce III pour son projet de réfection du sentier Louise-Portal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que la Municipalité d'Eastman doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière;

DE confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du programme;

DE confirmer l'engagement de la Municipalité à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

DE certifier que Mme Noémie Fortin-Brunet est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Résolution
2025-11-278**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Octroi d'un mandat de services professionnels en ingénierie pour accompagnement dans les démarches du programme Véloce III – Volet 2 pour la réfection du sentier Louise-Portal

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle pour accompagnement dans les démarches du dépôt d'une demande d'aide financière au programme Véloce III – Volet 2 pour la réfection du sentier Louise-Portal ;

ATTENDU la recommandation des comités des travaux publics et du transport actif;

En conséquence, il est proposé par le conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de l'évaluation détaillée des coûts des travaux et la préparation des plans croquis (90%) à la firme Exp pour un montant maximal de 9 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 24 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-11-279**

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Signature d'une entente dans le cadre du programme de financement récurrent des services de premiers répondants

ATTENDU QUE le nouveau programme de premiers répondants (PR) a pour objectif de mobiliser et de soutenir les municipalités quant à leur rôle dans la chaîne d'intervention préhospitalière ainsi qu'à assurer un déploiement efficient et agile des services;

ATTENDU QUE pour soutenir les municipalités dans cette démarche, le programme prévoit un soutien financier récurrent pour les services de PR qui sont déployés sur le territoire Québécois;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité d'adhérer à ce programme de financement récurrent;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'autoriser la mairesse, Nathalie Lemaire à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente d'adhésion au programme de financement récurrent des services de premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-11-280**

7.2 Ajustement de la compensation monétaire tenant lieu de vacances du directeur du service incendie

ATTENDU QUE le directeur incendie a un contrat de travail séparant son travail régulier administratif du temps passé en intervention;

ATTENDU QUE la compensation monétaire tenant lieu de vacances pour ses heures en intervention a lieu d'être ajustée;

En conséquence il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'augmenter la compensation monétaire tenant lieu de vacances du directeur du service incendie à 10% et ce, rétroactivement au 1^{er} octobre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-281

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Demande de subvention au Volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet « Complexe St-Édouard d'Eastman : Investir pour un centre communautaire rassembleur »;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et qu'elle s'engage à en respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 pour son projet « Complexe St-Édouard d'Eastman : Investir pour un centre communautaire rassembleur »;

ET D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-282

8.2 Embauche contractuelle au poste de journalier aux travaux publics (remplacement d'un congé maladie)

ATTENDU le départ d'un journalier aux travaux publics pour un congé maladie d'une période d'environ un an;

ATTENDU QUE M. Réjean Bouthillier a occupé le poste de journalier aux travaux publics de façon saisonnière à l'été 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'embaucher, sur une base contractuelle, du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026, M. Réjean Bouthillier à titre de journalier aux travaux publics, conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-11-283

8.3 Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 et réception définitive des travaux de construction d'une passerelle sur le sentier Louise-Portal

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie EXP en regard du décompte progressif no 3 pour la réception définitive des travaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 3 et la réception définitive des travaux de construction d'une passerelle sur le sentier Louise-Portal auprès de

Constructions Randard inc, au montant de 6 674,52 \$ plus les taxes applicables, incluant la libération de la retenue de 5 % de la réception provisoire, conformément à la facture 1286 datée du 22 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-11-284**

8.4 Autorisation de paiement de la facture du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) relativement au traitement des sols contaminés lors de la construction de la passerelle sur le sentier Louise-Portal

ATTENDU QUE le sentier Louise-Portal est construit sur le tracé d'une ancienne voie ferrée;

ATTENDU QUE lors des travaux de construction de la passerelle, une quantité de matériaux contaminés et de vestiges d'un pont de bois créosoté ont été découverts;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement de la facture no RD-0197133-00001 du MELCCFP, datée du 15 octobre 2025, au montant de 2 376,73 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-11-285**

8.5 Autorisation de paiement du décompte progressif no 1 des travaux de pavage du chemin d'Orford-sur-le-lac

ATTENDU la recommandation de paiement du comité des travaux publics en regard du décompte progressif no 1;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 1 des travaux de pavage du chemin d'Orford-sur-le-lac auprès de Eurovia Québec, au montant de 69 247,08 \$ plus les taxes applicables, incluant un montant additionnel de 2 032,78 \$ dû au tonnage supplémentaire nécessaire, conformément à la facture A028 18 001 784 datée du 30 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-11-286**

8.6 Autorisation du paiement no 1 des travaux de remplacement de la conduite d'aération à l'usine d'épuration

ATTENDU la recommandation de paiement du comité des travaux publics en regard de la demande de paiement # 1 des travaux de remplacement de la conduite d'aération à l'usine d'épuration;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement d'un montant de 101 253,18 \$ plus les taxes applicables auprès de Grondin Excavation inc, excluant la retenue de 5 % en vigueur jusqu'à la réception définitive des travaux, conformément à la facture F-9878 datée du 1^{er} octobre 2025;

D'utiliser les sommes issues de la TECQ 2025-2028 pour procéder au paiement de cette facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-11-287**

8.7 Acceptation de paiement du décompte progressif no 3 des travaux de construction du garage municipal

ATTENDU la recommandation de paiement de ADSP du décompte progressif no 3 des travaux de construction du garage municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 3 des travaux de construction du garage municipal auprès de l'entrepreneur Construction Turco inc, au montant de 211 798,37 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-11-288**

8.8 Acceptation de paiement du décompte progressif no 1 des travaux de fondation des terrains de tennis, pickleball et de basketball au parc Normand

ATTENDU la recommandation de paiement du comité des travaux publics en regard du décompte no 1;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 1 des travaux de fondation des terrains de tennis, pickleball et de basketball au parc Normand auprès de GJ Ménard inc, conformément à la facture # 013292 datée du 31 août 2025 au montant de 64 767,68 \$ plus les taxes applicables, en retenant 25 % de ce montant, et ce, jusqu'à la réception définitive des travaux;

D'utiliser le Fonds fin de parcs et terrains de jeu pour procéder au paiement de cette facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-11-289**

8.9 Signature d'un acte de servitude de passage

ATTENDU QUE dans le cadre de la municipalisation des chemins du Vertendre, il y a lieu de signer une servitude de passage permettant les opérations municipales incluant notamment, mais non exclusivement, le déneigement, la collecte des matières résiduelles et les véhicules d'urgence sur le chemin Gilbert ;

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Roy, notaire a été mandatée afin de préparer un acte de servitude de passage entre la Municipalité d'Eastman et les propriétaires du lot 6 252 907;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Meunier

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, l'acte de servitude de passage à intervenir entre la Municipalité et les propriétaires du lot 6 252 907.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
Aucun point

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en octobre 2025

Le conseil prend acte.

11. VARIA

- Mme Lemaire félicite les membres du conseil municipal pour leurs élections et les félicite pour leur première séance publique.
- Mme Lemaire invite la population à l'événement Un Livre Un Village, le 16 novembre au Complexe St-Édouard
- Mme Lemaire mentionne que la Municipalité a été nominée au Gala Fondation Estrienne en Environnement
- Mme Lemaire mentionne que l'illustrateur Eastmanois, Éric Chouteau (connu sous le pseudonyme Sans-Cravate) a reçu le prix Pouliot-Sirois;
- Mme Lemaire mentionne que les heures d'ouverture de la bibliothèque seront prolongées.
- Mme Lemaire mentionne que c'est la saison des marchés de Noël qui débute. Les Jardins d'Eastman feront le leur du 21 au 23 novembre, le Club la Missisquoi, les 6 et 7 décembre et les Fêtes de Noël de la Municipalité se tiendront le 13 décembre;
- M. Yves Boileau mentionne que le Train de Noël du CP passera par Eastman, le 23 novembre;
- M. Yves Boileau fait la promotion du Nœudvembre, pour la prévention du cancer de la prostate
- M. Yves Boileau remercie M. Bazinet pour la préparation de l'atelier du conseil du 7 novembre;
- M. Marc-Antoine Bazinet remercie les membres du personnel électoral pour le bon déroulement des élections. Il mentionne un taux de participation de 40%.
- Mme Agnès Mager Grandmaison remercie le personnel électoral d'avoir porté l'initiative Électeur en Herbe;
- Mme Agnès Mager Grandmaison souligne l'absence de l'élus Heidi Fortin et la félicite pour son élection

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Claude Desautels :
 - o Terrain de la zone CB-5 : Le propriétaire a demandé de pouvoir construire deux multiplexes de 26 logements chacun, mais l'acte de vente comporte des clauses restrictives. Où en sommes-nous dans ce dossier?
 - o Il y aurait un imbroglio quant aux bancs de la Fabrique installés dans le Complexe St-Édouard. Pouvons-nous avoir des détails?
- M. Jacques Morissette :
 - o Félicitations aux élus pour leurs élections

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Yves Boileau propose de lever la séance du conseil à 20h18.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».